

FORMATEUR (trice) D'ATELIERS d'Arts Plastiques

Certification professionnelle de niveau de niveau 5 (EU) - code NSF 132 t
Enregistrement au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles
Fiche 21710) Arrêté du 09/01/2015 - Parution au Journal Officiel du 30/01/2015

INFORMATIONS + LIVRET DE VALIDATION (VAE)

Lieux de préparation à la certification

PARIS

37 bis, Villa d'Alésia - 75014 Paris
8, Cité Dupetit-Thouars - 75003 Paris
115, rue des Dames - 75017 Paris

Directeur : Hubert BEJUI
Téléphone : 01 45 77 10 10
E-mail : paris@terre-et-feu.com

LILLE

75, avenue du Peuple Belge
59000 Lille

Directeur : Christian ANTONELLI
Téléphone : 03 20 15 01 00
E-mail : lille@terre-et-feu.com

MAISONS-LAFFITTE

6 bis, avenue de Saint Germain
78600 Maisons-Laffitte

Directrice : Nadia DLOUSSKY
Téléphone : 01 39 12 58 50
E-mail : maisons-laffitte@terre-et-feu.com

RENNES

9 avenue Louis Barthou
35000 Rennes

Directrice : Françoise Le MOUËLLIC
Téléphone : 02 99 78 20 60
E-mail : rennes@terre-et-feu.com

ROUEN

39, rue du Bac
76000 Rouen

Directrice : Nadège BLANC
Téléphone : 02 35 70 80 22
E-mail : rouen@terre-et-feu.com

VERSAILLES

34, avenue de Saint Cloud
78000 Versailles

Directeur : Remi COLLARD
Téléphone : 06 09 77 37 22
E-mail : remi@latelierdu34.com

Organisme certificateur : Les Ateliers Terre & feu
8, Cité Dupetit-Thouars 75003 Paris

Contact : Hubert BEJUI - Tél : 01 45 77 10 10 / e-mail : paris@terre-et-feu.com

Description de la procédure de VAE (informations)

1^{ère} étape – L'information et le conseil :

Un conseiller de Terre et Feu accueille et informe gratuitement sur les démarches et aide à préciser la pertinence du projet du candidat.

Documents transmis aux candidats :

Demande de recevabilité à la Validation des Acquis de l'Expérience (Cerfa N°12818*02)

Notice Explicative à la Validation des Acquis de l'Expérience (Cerfa N°51260#02)

2^{ème} étape – Etude de la recevabilité de la demande :

Lorsque le projet est défini, le candidat remplit le document Cerfa N°12818*02 (demande de recevabilité) qui permettra de retracer succinctement ses différentes formations et expériences.

Ce dossier est examiné par Terre et Feu. Un avis est alors rendu.

S'il est positif, le livret de validation VAE est remis au candidat.

S'il est négatif la procédure n'est pas poursuivie.

3^{ème} étape – Dossier de validation :

Le livret de validation VAE permet au candidat de détailler ses expériences professionnelles significatives et en rapport étroit avec le titre demandé.

Il doit permettre de mettre en regard les compétences acquises par le candidat et celles listées dans le référentiel d'activités et de compétences du titre.

Ce dossier demande un travail important de description des activités, de mise en contexte et d'analyse, des pratiques et des acquis.

Un accompagnement facultatif est proposé au candidat.

Cet accompagnement a pour objectif d'apporter une aide méthodologique au candidat à la validation des acquis de son expérience pour élaborer son dossier VAE et pour le préparer à l'entretien avec le jury.

4^{ème} étape – Entretien avec le jury :

Le jury évalue les compétences acquises par le candidat au cours de son expérience professionnelle ou dans le cadre d'une activité de bénévolat et vérifie si elles correspondent à celles exigées par le titre.

5^{ème} étape – Décision du jury :

Le jury est souverain et peut prononcer :

- + Une validation totale
- + Une validation partielle. Le candidat obtient une partie de la certification. Le jury se prononce sur les compétences qui devront être acquises, notamment par la formation ou l'expérience.
- + Un refus de validation.

Conditions de recevabilité de la demande des candidats (informations)

Les conditions de recevabilité de la demande sont celles prévues par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 (art. 78 modifiant l'art. L.335-5 du Code de l'éducation).

Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat, ou inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L.221-2 du code du sport ou ayant exercé des responsabilités syndicales, un mandat électoral local ou une fonction électorale locale par rapport direct avec le contenu de la certification visée peut demander la validation des acquis de son expérience prévue à l'article L. 6411-1 du code du travail.

La durée minimale d'activité requise pour que la demande de validation soit recevable est d'un an, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non.

L'expérience doit être en rapport avec la certification visée.

Au cours d'une même année civile, le/la candidat.e ne peut déposer qu'une seule demande pour un même titre et ne peut déposer plus de trois demandes pour des diplômes ou titres différents.

Exemples de preuve sur lesquelles se base le jury, au regard des compétences décrites dans les référentiels et les blocs de compétences (informations)

Le candidat fournit dans son dossier de validation des éléments de preuves démontrant l'exactitude des faits mentionnés :

- + Attestations professionnelles (certificats, contrats de travail, lettres de recommandations, ... Toutes pièces apportant des preuves officielles des activités du candidat)
- + Dossier professionnel relatif à l'activité ou réalisation de projet
- + Dossier de travaux personnels :
- + Dossier de préparation d'une formation/d'atelier/de cours/de stages ou présentation d'exemples.
- + Exemples de supports de cours.
- + Présentation d'un contenu de formation réalisée.
- + Dossier de conception et présentation d'un parcours de formation en pour un public donné
- + Exemple d'aménagement de salle/d'espace créatif dans le cadre d'un stage/formation/cours ... (sur photos par exemple).
- + Présentation des outils et méthodes pédagogiques mises en œuvre, adaptées à des publics précis.
- + Présentation de contenus pédagogiques.
- + Présentation d'un portfolio étoffé avec progression artistique et analyse.
- + Présentation d'une ou de plusieurs expositions réalisées.

FORMATEUR (trice) D'ATELIERS d'Arts Plastiques

Certification professionnelle de niveau de niveau 5 (EU) - code NSF 132 t
Enregistrement au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles
Fiche 21710) Arrêté du 09/01/2015 - Parution au Journal Officiel du 30/01/2015

LIVRET DE VALIDATION (VAE)

A compléter par le candidat

Organisme certificateur : Les Ateliers Terre & feu
8, Cité Dupetit-Thouars 75003 Paris

Contact : Hubert BEJUI - Tél : 01 45 77 10 10 / e-mail : paris@terre-et-feu.com

1 Dites en quoi votre parcours vous a permis de développer des aptitudes, compétences et connaissances qui justifient votre demande de validation.

2 Décrivez vos emplois, vos activités et vos compétences en lien avec la certification.

A partir des emplois que vous avez occupés, listez les activités exercées et identifiez celles en lien avec le référentiel de certification du titre présenté. Une fois déterminée, précisez le contexte d'emploi et analysez vos activités comme suit :

2.1. Contexte d'emploi :

Nom de la structure :

Intitulé de l'emploi occupé :

Dates d'exercice :

Présentez votre emploi : pour chaque item ci-dessous qui peut vous concerner, décrivez en 15 lignes maximum les aspects qui vous paraissent les plus significatifs vis-à-vis du titre préparé :

- Quelles étaient vos principales fonctions et quels étaient vos moyens (personnel, budget, ...).
- Dans quelle entreprise ou administration, quelle structure, de quel secteur, et dans quel service exercez-vous ou avez-vous exercé cet emploi ou activité ?
- Quelle est la place de cet emploi ou activité dans l'organisation de l'entreprise, administration ou autre, et du service ? (joindre, si utile et possible, l'organigramme).

- Les tâches complémentaires à votre emploi ou activité que vous êtes amené à exercer.
- Vos relations de travail (travaillez-vous en équipe ? êtes-vous en contact avec d'autres services, avec l'extérieur ?...).
- Vos relations hiérarchiques (comment vous sont données les consignes et instructions ? comment est contrôlé votre travail ? où êtes-vous situé dans la hiérarchie ?).
- Vos sources d'information et de documentation.
- Vos contraintes (lesquelles devez-vous respecter ? délais, normes, règles,...).
- Les difficultés rencontrées (quelles sont les principales ? leurs causes ? comment agissez-vous dans ce cas ?...).
- Votre degré d'autonomie et d'initiatives.
- Le Cadre de vos responsabilités.

2.2. Description des activités et mise en regard avec le référentiel de la certification :

Ce sont les éléments de votre expérience que vous allez mettre en face du référentiel. Reprenez ces activités, sélectionnez celles qui vous paraissent en correspondance avec le référentiel du titre dont vous demandez la délivrance totale ou partielle.

- À QUELLES COMPÉTENCES ABORDÉES DANS LE RÉFÉRENTIEL CHACUNE DE CES ACTIVITÉS OU ENSEMBLE D'ACTIVITÉS SE RAPPORTENT-T-ELLES ?

- OÙ SE DÉROULAIT CETTE ACTIVITÉ OU ENSEMBLE D'ACTIVITÉS ?

Quel était le contexte ? Pourquoi ? Quelles étaient les demandes ? Quelles étaient les tâches que je devais réaliser ?

- QU'AI-JE FAIT ET COMMENT ?

Quelle a été ma démarche ? Quels problèmes ai-je résolus ? Comment me suis-je approprié les connaissances nécessaires ? Quels étaient mes interlocuteurs, leur niveau de qualification... ?auprès de qui ai-je trouvé des informations ?

- QUELLES ONT ÉTÉ LES REALISATIONS EFFECTUÉES ?

Rôle des responsables hiérarchiques, procédures mises en place, travaux faits... ? Quels sont mes acquis en termes de compétences ?

Vous devez centrer chacune de vos réponses sur ce qui vous paraît **essentiel pour fonder solidement** votre récit. Le « je » est important : ce sont vos actions que vous décrivez, vos compétences et connaissances que vous démontrez :

« J'ai commencé à faire... j'ai réalisé... j'ai eu l'occasion d'acquérir telle compétence, telle connaissance... j'ai pu les consolider par telle action... » sont des formules qui doivent guider votre description.

3

ACTIVITÉ

Conception et préparation des formations

Compétences :

Définir les objectifs généraux de la formation, en prenant en compte les caractéristiques de la demande et en cernant le profil des participants afin de décliner l'ingénierie pédagogique.

Décliner les objectifs pédagogiques en cohérence avec les objectifs généraux et les caractéristiques de la formation afin d'établir la progression des participants.

Déterminer et organiser les contenus/scénarios pédagogiques (méthodes et techniques pédagogiques, supports) de chaque session afin de favoriser les progressions et de permettre l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Organiser matériellement la formation en s'assurant de la disponibilité des moyens et en aménageant l'espace créatif afin d'en garantir le bon déroulement.



4

ACTIVITÉ

Animation et évaluation de formation en arts plastiques

Compétences :

Animer une formation en arts plastiques à des fins d'initiation, d'apprentissage ou de perfectionnement en adaptant les outils et techniques pédagogiques au public et à leur progression.

S'assurer de la progression des participants en appréciant régulièrement la qualité artistique et la technique de leurs travaux plastiques.

A partir de l'évaluation des objectifs visés, ajuster la formation en adaptant les objectifs et contenus pédagogiques, l'animation ou la méthode, le contenu ou les supports, et en tenant compte des évolutions artistiques et pédagogiques.



5

ACTIVITÉ

Développement de l'offre de formation

Compétences :

Structurer son projet par la présentation de son offre et la planification d'actions de communication visant à développer son activité professionnelle.



6

ACTIVITÉ

Conception d'œuvres ou d'objets d'art et progression artistique

Compétences :

Proposer une œuvre ou un objet d'art en cohérence avec un cahier des charges en présentant une esquisse reflétant la thématique, la cohérence artistique et le support choisi.

Concevoir un objet ou une œuvre d'art conformément au projet initial en utilisant les techniques artistiques et supports adaptés et en faisant preuve de créativité.

Evaluer sa pratique artistique en analysant ses œuvres et objets d'arts afin d'identifier ses axes de progression.

Analyser les évolutions artistiques afin d'intégrer à sa pratique de nouvelles technologies et de se perfectionner.